

CHAPITRE III

LES HABILITATIONS ELECTRIQUES

3.1 – LA DEFINITION DE L’HABILITATION ELECTRIQUE :

UTE C18.510 Art.3.2.1

C'est la reconnaissance par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. L'habilitation n'est pas directement liée à la classification professionnelle. Elle est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par l'employeur et par l'habilité.

La délivrance d'une habilitation par l'employeur ne dégage pas pour autant nécessairement la responsabilité de ce dernier.



Sont concernés, tous les travailleurs exposés directement ou indirectement aux risques électriques.

Les conditions nécessaires à l'habilitation électriques :

- Une qualification technique et la connaissance des règles de l'art ;
- Une aptitude médicale ;
- Une formation à la sécurité électrique :
 - Formation théorique ;
 - Formation pratique
 - Attestation de formation ;
 - Eventuellement stages complémentaires ;
- La délivrance du titre d'habilitation ;
- Un renouvellement de l'habilitation à chaque changement du champ d'application ou de modifications importantes des ouvrages électriques de l'entreprise.

3.2 – LES PERSONNAGES :

Voir PAGES III-3 et III-4



Justin FLUTEMBOY
Electricien Chargé de
Travaux aux Scieries Charles
DUCHENE SA.



Les Scieries Charles DUCHENE SA



M. Charles Duchêne
PDG des Scieries
Charles Duchêne SA.

L'Employeur ou Chef d'Etablissement

Personne, qui directement ou indirectement par délégation, assume la responsabilité légale dans le cadre du code du travail.



M Igor DURABEAU
Chargé d'Exploitation
aux Scieries C. Duchêne SA

Le Chargé d'Exploitation

Personne désignée par l'Employeur et qui a reçu délégation de celui-ci, en vue d'assurer l'exploitation d'un ouvrage électrique, notamment pendant l'exécution de travaux et d'interventions sur cet ouvrage.



Jean Philippe TARGETTE
Chargé de Consignation
aux Scieries C. Duchêne SA

Le Chargé de Consignation (HC ou BC)

Personne désignée par l'Employeur ou par le Chargé d'Exploitation pour effectuer tout ou partie de la consignation électrique d'un ouvrage, et qui est chargée de prendre les mesures de sécurité correspondantes.

*tiens, j'ai retrouvé
la clé du cadenas
de consignation.*





Justin FLUTEMBOY
Electricien habilité
Chargé de travaux
aux Scieries C.Duchêne SA

Le Chargé de Travaux (B2 ou H2)

Personne désignée par son employeur pour assurer la direction effective des travaux, et qui est chargée de prendre les mesures de sécurité nécessaires et de veiller à leur application. Cette personne peut travailler seule ou participer aux travaux qu'elle dirige.

*et son chien, qui n'a rien à voir
dans notre histoire*



Constantin TRUSQUIN
Electricien Exécutant

L'Exécutant

(électricien B1 ou H1 - non électricien B0 ou H0)

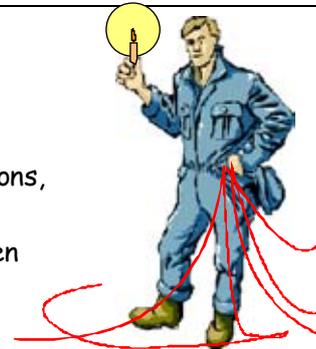
Personne désignée par son employeur pour effectuer des interventions ou des manoeuvres, en exécution d'un ordre verbal ou écrit, à caractère temporaire ou permanent. Ces opérations peuvent être d'ordre électrique, et l'exécutant doit posséder la qualification d'électricien correspondant au travail à effectuer. L'exécutant ne peut pas travailler seul.



Ernest BOULEAU
Exécutant non-électricien
aux Scieries C.Duchêne SA

Le Chargé d'Intervention (BR)

Personne désignée par son employeur pour assurer les interventions, qui est chargée de prendre les mesures de sécurité nécessaires et de veiller à leur application. Cette personne travaille seule ou en équipe dans le cadre d'interventions de dépannage.



Fernand LAFLECHE
Chargé d'Intervention
aux Scieries C. Duchêne SA



Léon FOCUS
Chargé de la Surveillance
des Travaux Electriques

Le Surveillant de Sécurité Electrique (personne habilitée)

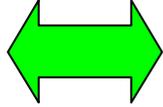
Personne possédant une connaissance approfondie en matière de sécurité électrique, et désignée par son employeur pour veiller à la sécurité des personnes effectuant des opérations sur un ouvrage électrique ou à son voisinage.



3.3 – LES DEGRES D’HABILITATION ELECTRIQUE :

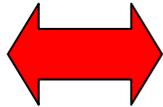
Une lettre

B



Pour pouvoir travailler ou intervenir dans le domaine de la basse tension ; moins de 1000 V en alternatif

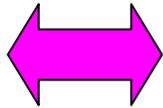
H



Pour pouvoir travailler dans le domaine de la haute tension ; plus de 1000 V en alternatif

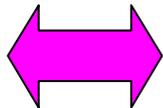
Un chiffre

0



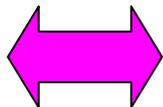
Pour les non-électriciens travaillant dans une zone à risque électrique, ou dans un local réservé aux électriciens.

1



Pour les électriciens exécutants effectuant des travaux d'ordre électrique.

2



Pour les chargés de travaux d'ordre électrique.

Un indice spécifique

T

Cette personne peut effectuer des travaux sous tension.

N

Cette personne peut effectuer des travaux de nettoyage sous tension.

V

Cette personne peut effectuer des travaux en zone de voisinage de pièces nues sous tension.

C

Cette personne est chargée de consignation.

R

Cette personne est chargée d'intervention.

On peut être :

B0

B1V

BR

HC

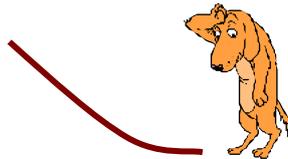
B2T

B1N

BC

H0

etc..



3.4 - DUREE DE L'HABILITATION:

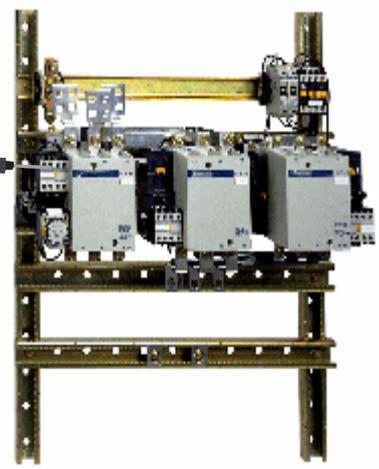
Le recueil UTE C18.510 précise les conditions de renouvellement essentiellement dues à un changement de fonction ou de types de travaux :

- ☞ Mutation avec changement de dépendance hiérarchique ;
- ☞ Changement de fonction ;
- ☞ Interruption de la pratique pendant une longue durée ;
- ☞ Restriction médicale ;
- ☞ Non-respect des règles de sécurité ;
- ☞ Modifications importantes des ouvrages électriques ;
- ☞ Evolution des méthodes de travail.

Pour les TRAVAUX SOUS TENSION (TST) la validité du titre est limitée à 1 an.

Je dois être B0 si mon travail n'est pas d'ordre électrique et si l'équipement ou l'installation n'est pas sous tension

Je dois être BOV si mon travail n'est pas d'ordre électrique, et si je risque de



3.5 – LE TITRE D'HABILITATION:

Nom de la personne habilitée
Fonction principale

Employeur – Société
Service

Nom : DURAND
Prénom : Paul
Fonction : Electricien

TITRE D'HABILITATION N° 4

Employeur : Forges du Nord à Loos
Affectation : Service électrique

Personnel	Symbole d'habilitation	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages concernés	Indications supplémentaires
Non électricien habilité				
Exécutant électricien	H1 B1	5 kV BT	toute l'usine de Loos	Autorisé à effectuer des travaux au voisinage de la BT et des installations 5 kV
Chargé de travaux ou d'interventions	B2	BTA	Fonderie de l'usine de Loos	Autorisé à effectuer des travaux au voisinage de la BT et des installations 5 kV
Chargé de consignation	BC	BTA	Fonderie de l'usine de Loos	
Habilités spéciaux				

Le Titulaire
Signature : DURAND

Pour l'Employeur
Nom et prénom : DUPONT Louis
Fonction : Chef du service Entretien
Signature : DUPONT

Date : 30 janvier 1998
Validité : Fixée par l'employeur

Signature de l'habilité

validité

Ensemble des degrés d'habilitation

Champs d'application :
- domaines de tension
- secteurs d'activité
- limitations du champ d'application etc..